

Commune de MACHILLY



MACHILLY

NOTE DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2024

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, il convient de présenter les informations financières essentielles de la commune de Machilly

Le Compte Administratif (CA) présente les résultats comptables de l'exercice. Il est préparé par le Maire et il doit correspondre au Compte de Gestion qui est tenu par le Trésorier Public.

Le compte financier unique, regroupe les comptes établis par le Comptable public et par les services municipaux. Il remplace donc le compte de gestion qui était établi par le Comptable public et le compte administratif qui était établi par le maire, dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes.

Comme le prévoit l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à être généralisé pour les comptes de l'exercice budgétaire 2024 et au plus tard pour ceux de l'exercice budgétaire 2026. Il remplacera le compte administratif et le compte de gestion. Sur proposition de la Trésorerie d'Annemasse, Madame la Maire a décidé de faire passer la collectivité au CFU dès l'année 2025 pour le budget de la commune.

Il est soumis pour approbation au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune qui est un établissement administratif autonome, rattaché à la commune, pour l'année 2024 nous sommes restés avec le Compte Administratif. Nous passerons en CFU pour les comptes de l'année 2025 du CCAS.

Pour les deux instances la loi prévoit que, par souci de neutralité, le maire ou le président ne doit pas participer au vote du compte administratif/ compte financier unique. Pour ce point un autre président de séance est désigné.

1- Présentation du compte financier unique 2024 pour le budget communal

Le compte financier unique 2024 du budget communal présente les résultats suivants :

- des recettes de fonctionnement de 1 530 724.85 €,
- des dépenses de fonctionnement de 1 338 430.78 €,

soit un excédent de fonctionnement de 192 294.07 €, porté à 1 356 791.67 € en intégrant le résultat antérieur reporté.

- des recettes d'investissement de 1 100 235.84 €
- des dépenses d'investissement de 2 203 478.83€

soit un déficit d'investissement de 1 103 242.99 € porté à un déficit d'investissement de 302 118.03 € en intégrant le résultat antérieur reporté.

On peut noter notamment :

Section de fonctionnement :

- *Dépenses* : les dépenses ont été maîtrisées notamment en matière d'énergie, d'électricité et de fioul, les tarifs n'ayant pas augmenté autant que les prévisionnistes l'avaient envisagé.

Les dépenses prévues pour l'école ont été réalisées notamment :

- la dotation de 55 € par élève au titre des fournitures scolaires (y compris le papier pour les copies) pour un montant de 7 459.24 €,
- les dictionnaires pour les enfants de CM2 (287.88 €)
- les abonnements des classes à des magazines éducatifs
- les frais de transport pour les cycles de piscine (1 320 €) mais qui ne comprennent pas les factures des mois de novembre et décembre car celles-ci ne sont pas arrivées à temps pour être réglées sur l'exercice 2025. Elles seront portées sur le budget 2025.

Le coût de livraison des repas reste stable – 42 554.02 € réglé en 2024 et 4 690 € qui seront réglés en 2025 pour la facture de décembre.

Les frais d'assurance pour les bâtiments sont en légère augmentation (10 844.93 €) ainsi que l'assurance des véhicules (3 107.66 €).

Les marchés pour l'entretien des espaces verts et la réservation des berceaux de la crèche sont en légère augmentation à la suite de leur renouvellement pour 3 ans.

Les charges de personnel sont également en augmentation en raison des revalorisations décidées par l'Etat en 2023 et l'instauration de la prime de résidence. De plus, un agent technique supplémentaire a été recruté au mois de septembre pour faire face à l'augmentation de la charge de travail. Un agent a également été recruté à la cantine pour la plonge, le service et l'entretien.

L'enveloppe dédiée aux subventions des associations a été entièrement consommée (16 000 €) et 5 primes à l'acquisition de vélo électrique ont été attribuées (1 000 €).

Pour la première année l'opération Une naissance, un arbre a eu lieu : 14 arbres ont été achetés et plantés et autant de plaques avec le prénom et l'année de naissance des enfants pour un coût total de 6 198.98 € (plantation des arbres par une entreprise spécialisée pour ce premier essai).

Le coût de la contribution aux compétences et services fournis par Annemasse Agglo s'établit à 82 537 € en augmentation de 1 266 €.

- *Recettes* : elles proviennent essentiellement :
 - des impôts locaux dont les taux ont été révisés pour deux d'entre eux : 630 028€ soit un gain supplémentaire de 47 357 €
 - des dotations de l'Etat qui sont en légère augmentation pour la dotation de solidarité rurale : 53 137 €
 - De la dotation au titre des Fonds Genevois en augmentation : 426 579 € (+ 5 698 €).

Pour rappel les taux de fiscalité locale :

Taxes	Taux 2024	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres logements vacants	13.93 %	13,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.65 %	25,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,47 %	57,47 %

On note également les redevances aux services périscolaires qui sont en nette augmentation en raison de l'augmentation des effectifs (81 950 €) alors que les recettes issues de la location des appartements restent stables (34 614 €). Il n'y a pas eu de recettes de location de la SAR en raison de sa fermeture pour réhabilitation complète. Par contre les recettes liées à la mise à disposition de salles au profit du conservatoire de musique sont stables (6029 €).

En raison de l'absence tout au long de l'année de deux agents en arrêt maladie on note un remboursement de leur rémunération par les assurances (57 703.34 €).

Section d'investissement :

- *Dépenses* : cette année les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes se sont déroulés et ont donné lieu au paiement des entreprises, du maître d'œuvre, du contrôleur sécurité... à hauteur de 1 489 398.75 €.

A cela il faut ajouter les dépenses pour la sonorisation, l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de micros ainsi que l'acompte pour l'achat et la pose d'une cuisine du côté associatif du bâtiment pour un montant de 55 212.01 €.

Des travaux ont été menés dans l'ancien appartement de l'école afin d'améliorer le confort énergétique grâce à l'isolation du toit, au changement des fenêtres ainsi que des radiateurs pour la somme de 28 205.07 €.

Les études et les sondages du sol ont été menés pour finaliser le programme de travaux en vue de la requalification des espaces publics autour de la gare à hauteur de 61 728 €.

En matière de voirie, une route a été créée pour desservir le nouveau quartier à proximité de la gare (156 289 €) et la route du Crêt Muset a été rénovée pour 85 059 €

En plus des travaux courants, il a fallu changer les toilettes sèches du lac à la suite d'un incendie volontaire pour un coût de 26 352 €.

- *Recettes* : elles proviennent essentiellement des subventions obtenues auprès de l'Etat et du Département pour les travaux de la SAR, à hauteur de 471 371 €.

Cette somme est conséquente mais inférieure à la prévision car certaines subventions n'ont pas été versées sur l'exercice 2024 alors même que les dossiers de demande avaient été expédiés 6 mois avant la clôture de l'exercice. Cela explique le résultat négatif de la section d'investissement. Cependant ces sommes ne sont pas perdues, elles seront versées en 2025.

Les autres recettes proviennent des écritures d'ordre relatives aux amortissements.

La présentation du compte financier unique 2024 se résume ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de gestion BP 2024	- 1 103 242.99	192 294.07
Résultat antérieur reporté BP	801 124.96	1 164 497.60
Résultat cumulé BP	- 302 118.03	1 356 791.67
Résultat pour affectation	- 302 118.03	1 356 791.67

2- Présentation du compte administratif 2024 : budget CCAS

Présentation des résultats d'exécution de l'exercice comptable 2024 :

Section de fonctionnement :

- 1- Les recettes de la section s'élèvent à : 5 850.92,00 €
- 2- Les dépenses de la section s'élèvent à : 6 306.89 €
- 3- L'excédent reporté s'élève à : 4 819.08 €

Le résultat cumulé d'exécution 2024 (recettes de l'année – dépenses de l'année) de la section est de – 455.97 €

Les principales dépenses réalisées concernent :

- les paniers de fin d'année pour les Aînés pour 3 560.07 €,
- la manifestation Octobre Rose pour 506.16 €,
- les subventions attribuées aux associations pour 1 450 €,
- la contribution versée au CCAS de Saint-Cergues pour la participation de Machilliens aux sorties à hauteur de 680 €.

Les recettes sont composées :

- de l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 à hauteur de 4 819.08 €
- de la subvention du budget communal d'un montant de 5 850.92 €.

Section d'investissement : elle est à 0 €.

La présentation du compte administratif 2024 du CCAS se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de gestion BP 2024	- 455.97 €	0.00
Résultat antérieur reporté BP	4 819.08 €	0.00
Résultat cumulé BP	4 363.11 €	0.00
Résultat pour affectation	4 363.11 €	0.00

Le 28 avril 2025,

La Maire

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

